

# Musiques : Recherches interdisciplinaires

## Protocole de rédaction

### Soumission du texte

Les auteurs et autrices désirant proposer un **numéro thématique** à la revue *Musiques : Recherches interdisciplinaires* doivent soumettre leurs propositions par courriel à la coordination de la revue (Anthony Grégoire : [anthony.gregoire.2@ulaval.ca](mailto:anthony.gregoire.2@ulaval.ca)). Les propositions doivent comprendre un résumé de la proposition (500 mots), un résumé de chacune des contributions envisagées (300 mots), ainsi que les noms, coordonnées et courte biographie (150 mots) des auteurs et autrices pour chaque article. Un numéro thématique doit comporter minimalement 6 articles.

Pour soumettre un **article indépendant, un entretien ou une recension** de livre ou de disque, soumettre l'article complet au format OpenOffice, Microsoft Word, RTF ou WordPerfect directement sur la plateforme de la revue.

*Musiques : Recherches interdisciplinaires* ne publie que des textes inédits, rédigés en français, anglais et espagnol. Toute proposition, à l'exception des recensions et entretiens, fait l'objet d'une évaluation à l'aveugle (*peer review*). Les articles doivent respecter un maximum de 8000 mots (notes et bibliographie comprises), et être soumis en fichiers séparés :

1. une **page de présentation** mentionnant le titre de la proposition, le(s) nom(s) complet(s) du ou des auteur.trice.s avec adresses courriel et affiliations académiques, un résumé de 300 mots maximum, ainsi que cinq (5) mots-clés (pour l'indexation);
2. la **proposition** complète, anonymisée.

Les entretiens doivent avoir un maximum de 5000 mots (notes et bibliographie comprises), et les recensions doivent respecter une limite de 2500 mots (notes et bibliographie comprises).

Tout fichier sonore, audio-vidéo et image, doit être déposé séparément dans la plateforme de soumission des propositions.

### Présentation générale

Les composantes du texte doivent apparaître dans l'ordre suivant :

Pour la page titre :

- 1) Le titre de présentation de l'article;
- 2) Référence complète de l'ouvrage recensé (uniquement dans le cas des recensions d'ouvrages ou de disques);
- 3) Le nom de ou des auteur.trice.s, l'affiliation institutionnelle et l'adresse électronique de chacun.e, ainsi que les coordonnées de la personne répondante, s'il y a lieu;
- 4) Le résumé de l'article (300 mots au maximum);
- 5) Cinq mots-clés pour l'indexation;
- 6) La notice biographique de chacun des auteur.trice.s, s'il y a lieu (100 mots au maximum).

### Pour l'article complet :

- 1) Le titre de l'article (en utilisant le style « titre », police Times New Roman, interligne 1,5, taille 14, caractère gras, centré);
- 2) Le corps de l'article (style « normal »), incluant les éléments de la page titre :
  - Le corps du texte doit être en police Times New Roman, taille 12, à interligne 1,5, avec alignement justifié;
  - Il est préférable de séparer l'article en sections titrées, en n'utilisant qu'un maximum de 2 niveaux et avec les fonctions de titre 1 et 2 (« titre » étant réservé à l'intitulé du texte);
  - Les titres et sous-titres (respectivement les styles « titre 1 » taille 12, en caractère gras; et « titre 2 » taille 12 avec retrait de 1 cm et italiques) doivent être courts, sans ponctuation ni numérotation, et ne pas être en majuscules;
  - Les notes doivent apparaître en fin de document (notes de fin);
  - Une indication de positionnement des figures et exemples musicaux doit figurer dans le texte. Les tableaux doivent quant à eux être incorporés au texte.
- 3) Les annexes, s'il y a lieu;
- 4) Les références (seuls les travaux cités dans le texte doivent s'y retrouver);
- 5) La déclaration d'intérêts.

### **Présentation des figures, tableaux et exemples musicaux**

Les figures, les tableaux et les exemples musicaux doivent porter un titre (« Figure 1 : Titre »; « Tableau 1 : Titre »; « Exemple 1 : Titre ») et être numérotés de façon continue. Les illustrations et exemples musicaux (ex. : extraits de partitions) doivent être soumis séparément dans la plateforme de la revue, en fichiers graphiques de haute résolution et de format JPG ou PNG. Prière d'indiquer très clairement dans le texte les endroits où les figures et exemples musicaux doivent être insérés. Les tableaux qui s'étendent sur plus d'une page doivent répéter la ligne d'en-tête du tableau sur chaque page. Pour les exemples musicaux, il est essentiel d'identifier l'artiste et/ou l'interprète de l'extrait, le titre de la pièce et son origine, dans cet ordre.

Pour les fichiers audios, il importe de soumettre des fichiers présentant la meilleure qualité possible, directement dans la plateforme lors du dépôt de la proposition. Si les exemples musicaux sont référencés sur des plateformes en ligne (YouTube, Spotify, Amazon Music ou autres), indiquer les liens URL entre parenthèses dans le texte, là où l'extrait doit être entendu.

Il revient aux auteurs.trices de demander les permissions nécessaires aux détenteur.trice.s des droits sur les œuvres et images utilisées : par conséquent, ce sont les auteur.trice.s qui sont responsables des normes législatives concernant la propriété intellectuelle et artistique du matériel soumis. *Musiques : Recherches interdisciplinaires* ne prendra aucune responsabilité en cas de litige pour non-respect des droits d'utilisation et/ou de diffusion.

### **Style**

La langue utilisée est le français canadien, avec espace insécable uniquement avant les deux-points (:), et respectivement après et avant les guillemets français ouvrants et sortants (« »).

Le point-virgule, le point d'interrogation et le point d'exclamation ne doivent pas être précédés d'une espace insécable.

La barre oblique (/) n'est ni précédée ni suivie d'une espace.

Lorsqu'il y a des parenthèses multiples, les crochets doivent être utilisés à l'intérieur des parenthèses ([ ])

Toutes les expressions en langues autres que le français ou l'anglais peuvent être conservées dans le texte, mais doivent être traduites en français tout de suite après et mises entre parenthèses.

Toujours utiliser les guillemets français pour une citation (« »); les guillemets américains (“ ”) ne s'appliquent uniquement si une citation se trouve déjà entre des guillemets français.

Il est fortement recommandé d'employer le présent historique et non le passé simple.

Il faut éviter d'employer les verbes *parler* et *dire* lorsqu'on réfère aux écrits d'un auteur.

Il est conseillé d'utiliser la première personne du singulier, et non la première personne du pluriel, lorsque l'auteur.trice s'identifie lui ou elle-même.

Les néologismes sont placés entre guillemets français (« »). Attention aux anglicismes et au langage populaire.

Les mots que l'on souhaite faire ressortir et ceux qui sont utilisés de façon autonymique sont en italique.

Les énumérations dans le corps du texte doivent être indiquées comme suit : 1) ...; 2) ...; et enfin 3) .... Un espace insécable suit immédiatement la parenthèse. Les énumérations mise en exergue peuvent l'être sous forme de puces ou suivant la numérotation précédente.

Les étendues de pages et d'années sont indiquées avec un tiret demi-quadratin (*en dashes*) et avec troncature, le cas échéant (ex. : 2000–2001, 1950–51, 2004–5, p. 30–31, p. 101–88, décembre 2002–mars 2003). La mention d'une étendue de pages dans le corps du texte sera indiquée par un « p. » unique (ex. : p. 31, p. 34-58).

Les siècles sont écrits en chiffres arabes avec « e » en exposant («<sup>e</sup> »).

Les chiffres de zéro à neuf (0-9) seront indiqués en mots, et les nombres à partir de dix (10) seront indiqués en chiffres.

Les titres de mouvements, de chansons, d'articles de périodiques ou de chapitres d'ouvrages sont mis entre guillemets, alors que le nom de l'œuvre, de la revue ou d'un ouvrage est en italiques.

Les indications de notes, d'accords et de tonalités sont en italique et avec l'altération au long (ex. : *la* bémol, *ré* majeur). Selon le cas, les accords avec extensions peuvent être indiqués au long ou sous forme de notation (ex. : *do* majeur septième avec neuvième majeure, *do* maj 9). La notation anglaise des accords est à proscrire (ex. : C, E, G).

## Abréviations et symboles

La première mention d'un sigle répété plus d'une fois dans le texte doit être immédiatement précédée du nom complet de l'organisme, de l'institution ou de l'ouvrage qu'il sert à abrégé : par exemple, « Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique de l'Université Laval (OICRM-ULaval) ».

Les expressions latines (et al., ca., cf., etc.) ne sont pas indiquées en italique.

Les expressions telles que « numéro » et les indications de rang peuvent être abrégées (n<sup>o</sup>, n<sup>os</sup> 1–2, 2<sup>e</sup>, etc.).

## Citations

Les citations de moins de trois lignes sont mises entre guillemets français (« ») dans le corps du texte.

Les citations de plus de trois lignes sont mises en retrait. Elles n'ont pas de guillemets et sont écrites à interligne simple. Si la citation longue contient une autre citation, il faut placer cette dernière entre guillemets français (« »).

Les citations en langues autres que le français ou l'anglais doivent être traduites en français dans le corps du texte, et la citation en langue originale doit être mise en note de fin.

Les modifications apportées à une citation doivent être signifiées entre crochets ([ ]). Les coupures dans une citation doivent être indiquées par trois points entre crochets ([...]).

Les notes de fin doivent être en Times New Roman, taille 10, à interligne simple, avec alignement justifié.

Les notes doivent être appelées par un chiffre en exposant placé avant la ponctuation et après les guillemets fermants (s'il y a lieu).

Les références ne figurent pas en note; celles-ci sont réservées aux nuances ou aux informations complétant le texte lui-même. On place toutefois en note les longues énumérations de références bibliographiques.

Dans le corps du texte, la référence doit suivre immédiatement la citation, **après** les guillemets et **avant** la ponctuation.

Pour une citation longue, la référence est placée après la ponctuation.

Si le nom de l'auteur(e) est mentionné dans la phrase, ne mettre que l'année et la page.

## Références bibliographiques

*Musiques : Recherches interdisciplinaires* suit les normes bibliographiques de l'American Psychological Association (APA), dans sa version francophone. Pour tous les détails, consultez l'adresse suivante : <https://bib.umontreal.ca/citer/styles-bibliographiques/apa>

La bibliographie doit être en Times New Roman, taille 12, à interligne simple, avec alignement à gauche.

Il faut placer les auteur.trice.s par ordre alphabétique, puis en ordre chronologique. Si un même auteur a publié plus d'un document la même année, on ajoutera une lettre minuscule à la suite de l'année (ex. : 2011a). S'il n'y a pas d'auteur, le titre fera partie du classement alphabétique.

## Commentaires, éditoriaux et recensions d'ouvrages

Les indications ci-dessus s'appliquent pour les commentaires et éditoriaux. Pour les recensions, les renvois au document recensé doivent être indiqués dans le corps du texte avec le seul numéro de page ou de minutage. Toutes les autres références sont indiquées tel que stipulé ci-dessus.

Pour les recensions, la référence bibliographique complète présentée sera ajoutée sur la page titre, à la suite de l'intitulé de la proposition.